


Transaction Ajout	N° du calendrier 60346	N° de la demande 53	N° de la règle 0874.1	 <p>2024-08-06 Approuvé par BAnQ</p>
	Nom de l'organisme Université du Québec à Montréal (UQAM)			

DESCRIPTION		
Titre Systèmes informatiques	Recueil BCI	N° de la règle RESSDOC-26, 29, 30, 31, 32, 34
Processus / Activité Systèmes informatiques	Code de classification 874	
Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal Unités responsables; Services informatiques		
Description et utilisation Informations relatives au développement, à l'implantation, à la gestion, au fonctionnement et à l'utilisation des systèmes informatiques de l'Université tels que les systèmes de gestion administrative et les plateformes d'enseignement.		
Types de documents dossier de développement; dossier d'architecture; dossier de maintenance; analyse des besoins; contrat; demande de projet informatique; document de support; analyse préliminaire; document de planification; étude; rapport; description du projet; appel d'offres; soumission; devis; rapport de réalisation technique; formulaire d'autorisation d'utilisation des ressources informatiques; fichier des codes valides; code d'accès des utilisateurs; donnée inactive de la base de données; formulaire interne de demande de développement non retenue; formulaire d'utilisation des systèmes; demande de production; documentation; procédure d'installation; procédure de configuration; statistique d'utilisation; avis; donnée active de la base de données; rapport d'élimination		
Documents essentiels : Non Documents confidentiels : Non		
Références juridiques Conservation des documents nécessaires à la facturation ou à la garantie légale lors de l'achat de matériel pour leur valeur juridique afin de fournir des preuves en cas de recours devant les tribunaux. Loi sur l'administration fiscale (anciennement Loi sur le ministère du Revenu), L.R.Q. A-6.002, art 35.1.		
Remarques générales		

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Exemplaire	Supports de conservation	Période d'utilisation des documents				Disposition		
			Actif		Semi-actif		Inactif		
08741P	Principal	dm, pa	888	R1	0		Tri	R2	
08741S	Secondaire	dm, pa	2		0		Destruction		

Remarques relatives au délai de conservation

R1 : Conservation aussi longtemps que le système existe.; R2 : Conservation du dossier de développement du système informatique, du code source et du dossier d'architecture et de maintenance du système. Élimination des autres documents.

Document annexé : [Non](#)